

Le défi de la mobilisation du bois

La Confédération prévoit la récolte supplémentaire d'un million de m³ de bois par an d'ici 2050. L'Association suisse des entrepreneurs forestiers explique comment cet objectif peut être atteint.

Le volume de bois issu des forêts suisses stagne à environ 5 millions de m³/an. Aucune tendance à la hausse n'est perceptible. Le potentiel de croissance n'est pas exploité, malgré certaines variations régionales. Cela va à l'encontre de l'objectif du secteur forêt-bois, qui aspire à une exploitation, soit une «mobilisation du bois», accrue. Entre-temps, cette mobilisation supplémentaire est devenue un objectif aussi pour la Confédération, qui l'a intégrée dans sa Stratégie intégrée pour la forêt et le bois 2050.

Tant qu'on se contentera d'en débattre, pas un seul mètre cube supplémentaire ne sortira de la forêt. Il faut une volonté commune et une action cohérente à tous les niveaux de la filière, ainsi que dans la mise en œuvre de la politique forêt-bois (surtout au niveau des cantons). Bien sûr, il faut aussi les ressources correspondantes, c'est-à-dire les exploitations et entreprises forestières avec leur personnel, leurs équipements et leurs machines. Enfin, il faut des conditions-cadres sociales, juridiques et économiques qui incitent à la mobilisation du bois.

Nous sommes les experts

La perception de la forêt et les attentes de la population à son égard jouent également un rôle déterminant. De nombreuses personnes voient avant tout dans la forêt «leur» espace de loisirs et de détente proche de la nature. L'idée qu'elle est aussi une ressource naturelle qui doit être gérée et exploitée est constamment remise en question. Nous ne pouvons pas simplement l'ignorer. Mais nous sommes les experts, fermement convaincus qu'il existe de nombreuses bonnes raisons d'exploiter la forêt et d'utiliser son bois. C'est aussi à nous de le faire comprendre continuellement aux gens.

Actuellement, sous la houlette des associations Industrie du bois Suisse (IBS) et Entrepreneurs forestiers Suisse (FUS-EFS), différentes organisations du secteur travaillent sur un projet de mobilisation du bois. Nous sommes conscients que les défis sont complexes et qu'il n'existe pas de solutions simples et rapides. C'est pourquoi



Les forêts suisses recèlent un potentiel de bois encore inexploité.

Image: Mauro Fossati

notre projet est ambitieux et s'inscrit dans le long terme, avec les axes d'action ci-après.

Dialogue avec la branche et les cantons

Pour ancrer la mobilisation du bois dans notre propre environnement, un dialogue est nécessaire avec les propriétaires de forêts, les responsables d'exploitations, les entrepreneurs forestiers, les négociants et transformateurs de bois, ainsi que les responsables politiques «favorables à l'exploitation». Nous devons aussi mener ce dialogue avec les services forestiers et les gouvernements cantonaux. Il s'agit notamment de clarifier des questions telles que «Des réglementations ou des pratiques d'application cantonales entravent-elles la mobilisation du bois?», «Comment augmenter la récolte de bois dans le canton?» ou «Quels objectifs réalistes et adaptés au contexte local définir?». A l'issue de ce dialogue, nous visons une analyse de situation concertée, la négociation d'objectifs intermédiaires à court et moyen terme, la conclusion d'ac-

cords sur les objectifs ainsi que le lancement de projets cantonaux.

Structures et collaboration

Nous voulons déterminer si l'organisation cantonale des triages et leur collaboration avec les exploitations des propriétaires de forêts favorisent ou entravent la mobilisation du bois. En outre, la collaboration entre les exploitations et les entreprises forestières doit être examinée, notamment les critères permettant de déterminer quand la récolte s'effectue à l'interne, et quand il convient de faire appel à des entreprises forestières afin de garantir le respect des bonnes pratiques forestières. D'autres points à analyser sont la transparence des appels d'offres et de l'attribution des mandats, ainsi qu'une planification contraignante des coupes de bois avec un délai suffisant, pour permettre aux exploitations forestières et aux entreprises d'organiser au mieux leur travail et les ressources nécessaires. Enfin, il est nécessaire de clarifier

comment les propriétaires de forêts privés sont intégrés dans les structures forestières et comment ils peuvent être « enrôlés » dans l'exploitation du bois.

Détermination des potentiels cantonaux

L'objectif quantitatif consistant à récolter 1 million de m³ de bois brut supplémentaire par an doit être réparti entre les cantons. Chaque canton présente des conditions différentes en matière d'essences, de stocks sur pied, d'accroissement, de structures de propriété, d'infrastructures et de capacités logistiques, de possibilités de transformation et d'objectifs de politique forestière. À cette fin, il convient d'examiner et d'évaluer les données de l'IFN, les statistiques sur la récolte de bois et les structures du secteur. En outre, des entretiens avec des experts (propriétaires, exploitations, entrepreneurs et services forestiers, etc.) doivent être menés.

Bases légales et normatives

Les lois cantonales, les principes de gestion, les plans de développement forestier, etc. seront également étudiés afin d'identifier d'éventuels obstacles et des possibilités d'amélioration. Les prescriptions qui seront analysées et les mesures envisageables pour atteindre l'objectif d'augmentation des volumes de récolte sont présentées ci-après.

En raison des périodes de reproduction et de mise bas, plusieurs cantons limitent les coupes de bois et les travaux d'entretien forestier au printemps et en été. Ces restrictions constituent un défi opérationnel, organisationnel et financier majeur pour les exploitations forestières et plus encore pour les entreprises forestières privées. Elles ont également des répercussions négatives sur les capacités de production et de transformation ainsi que sur le rendement de la chaîne de valeur forêt-bois. L'objectif est de mettre en place une gestion flexible, ciblée localement et temporellement, plutôt que des restrictions généralisées et forfaitaires.

Aujourd'hui, il existe peu d'incitations à récolter du bois dans le cadre de projets de forêts de protection. Les contributions aux projets doivent être adaptées de façon à rendre la récolte de bois en montagne plus attractive pour les propriétaires ou à permettre la production de bois (d'œuvre) lors de l'entretien des forêts de protection. Cela pourrait par exemple être réalisé en fixant, au niveau local, des minima à récolter dans le cadre de l'entretien de ces forêts.



Afin de pouvoir exploiter le bois dans les zones difficiles d'accès, il convient d'optimiser les conditions-cadres de l'aménagement forestier.

Image: ForêtSuisse

La Confédération s'est fixé pour objectif d'affecter 10 % de la surface forestière à des réserves d'ici 2030. Certains cantons s'efforcent même de dépasser cet objectif. Il s'agit là d'une évolution problématique pour l'approvisionnement en bois, surtout si les réserves sont créées sur des surfaces forestières productives et bien desservies. La politique en matière de réserves ne doit pas trop restreindre la production de bois et doit être économiquement viable.

Les conventions-programmes entre la Confédération et les cantons constituent un instrument central pour le financement et la gestion des mesures forestières. Nous voulons garantir la transparence quant à l'utilisation des fonds et identifier des pistes permettant aux conventions-programmes de contribuer de manière plus ciblée à la mobilisation du bois.

Un aménagement forestier performant est une condition essentielle à une exploitation rentable du bois, en particulier sur les terrains escarpés et difficiles d'accès. Les câbles-grues jouent ici un rôle clé. La Confédération et les cantons recourent à des instruments adaptés pour soutenir la planification et l'utilisation de câbles-grues. Notre objectif est d'optimiser les conditions-cadres de l'exploitation forestière afin de rendre économiquement exploitable le potentiel supplémentaire en bois, en particulier dans les régions difficiles d'accès.

Pour récolter un million de m³ supplémentaires, les effectifs actuels des exploitations forestières et des entreprises forestières ne suffisent pas. Des lacunes

existent dans le domaine de la formation, mais aussi dans celui de l'attractivité et des conditions de travail des métiers forestiers. Le taux élevé de départ des professionnels qualifiés entraîne une pénurie croissante de main-d'œuvre qualifiée. Notre objectif est d'accroître l'attractivité des métiers sylvicoles et d'améliorer les conditions de travail du personnel forestier.

Communiquer avec la population

Une partie de la population suisse est critique envers la gestion forestière et l'exploitation du bois. Le personnel forestier est souvent confronté à des réactions négatives, ce qui peut entraîner une baisse de motivation et le report des travaux de récolte du bois. Grâce à des mesures de communication ciblées, nous voulons instaurer une attitude positive à l'égard de la gestion forestière et de la récolte du bois.

Les lignes directrices formulées ici ne sont pas exhaustives; le projet en est à ses débuts et pourra être adapté en fonction des évolutions. L'EFS, comme tous ses partenaires, place toutefois de grands espoirs dans ce projet. Nous rendrons compte ici régulièrement de son avancement. (Roland Furrer, EFS-FUS)

Impressum

Association des Entrepreneurs forestiers suisse (EFS)
Helvetiastrasse 17
3000 Berne 6
tél. +41 31 350 89 86
info@forstunternehmer.ch
www.forstunternehmer.ch